Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1952,

Que je prie humblement Votre Honneur de

sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le député de l'Administrateur, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer l'ajournement de la Chambre et proposer aussi que, conformément à l'ordonnance édictée antérieurement, elle reste ajournée jusqu'au 9 octobre à onze heures du matin, à moins que, d'ici là, vous jugiez nécessaire de prier les députés de revenir plus tôt.

Je suis persuadé que, tous, nous souhaitons sincèrement que la situation internationale et intérieure reste telle que vous n'ayez pas à exercer les pouvoirs qui vous ont été conférés par la résolution adoptée par la Chambre.

C'est une très heureuse coïncidence que nous puissions interrompre aujourd'hui nos travaux, ce qui nous permet de participer avec nos compatriotes, demain et aprèsdemain, à la célébration de la fête de la Confédération, notre fête nationale. C'est aussi une fort heureuse coïncidence que, ces derniers jours, il se soit produit des incidents qui nous permettent d'envisager avec optimisme ce que peut nous apporter un avenir prochain. Je n'ai pas d'autres renseignements à ce sujet, mais rien ne nous a été communiqué qui soit de nature à diminuer l'espoir avec lequel nous et tous les Canadiens avons accueilli la nouvelle qu'on tente en ce moment des efforts destinés à mettre fin aux hostilités en Corée. J'espère que nous ne serons pas décus et qu'à la suite d'événements très prochains nous pourrons occuper à autre chose qu'à des débats parlementaires le temps qui nous sépare encore du 9 octobre.

Me permettra-t-on de formuler maintenant une observation d'ordre personnel? J'aimerais vous adresser, à vous monsieur, comme à tous mes collègues de la Chambre, mes meilleurs souhaits en vue d'une période de repos qui nous permette de revenir, au moment prévu, dans un état de corps et d'esprit qui nous permettra d'assurer aux nombreuses questions dont nous devrons faire l'étude au cours de la session d'automne, l'examen et la solution qu'elles méritent.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre (M. St-Laurent), j'espère que les signes encourageants au sujet de la cessation des hostilités en Corée se matérialiseront bientôt. A la veille du 84° anniversaire de l'adoption de la loi sur laquelle repose notre constitution, nous avons tous raison de nous enorgueillir des progrès que le Canada a réalisés en importance et en dignité au cours des années, et du rôle marquant qu'il joue au sein des conseils des nations de l'univers.

La Chambre des communes et le Parlement du Canada ont joué un rôle de premier plan qui a permis à notre pays de parvenir à cette expansion et d'acquérir cette dignité. Tous les députés apprécient les débats libres qui se déroulent en cette enceinte, parce qu'ils reconnaissent l'immense valeur de la discussion libre des affaires de l'État, comme ils peuvent les diriger ici. Dans cette discussion des affaires du pays, le député le plus élevé en dignité qui occupe le fauteuil présidentiel accepte de très grandes responsabilités en maintenant des traditions qui sont si étroitement liées à toutes nos réalisations. Nous sommes tous très fiers de la façon dont l'Orateur s'est acquitté de ses hautes fonctions. Nous admirons tous la bienveillance et l'impartialité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Chambre.

Le Parlement et la Chambre dont nous sommes membres revêt une importance particulière à l'heure actuelle. Peu importe les divergences d'opinions que nous puissions avoir quant aux détails de procédure ou quant à la façon d'accomplir la besogne qui intéresse le pays, la dignité et le sens des responsabilités que manifeste la Chambre sont une source de fierté pour chacun de nous. Monsieur l'Orateur a joué un rôle extrêmement important, pour chacun de nous ici. L'an dernier il s'est distingué en dehors de la Chambre et quand il a visité Londres, l'automne dernier, il a été l'objet d'éloges bien mérités, pour la façon dont il nous a représentés à Westminster aux réunions mémorables qui y ont eu lieu. J'espère, monsieur l'Orateur, que nous pourrons tous collaborer avec vous en vue de conserver ces belles traditions.

Durant nos discussions, je vous ai peut-être parfois suscité des difficultés. Je vous prie sincèrement de m'excuser si, par mes actes, je vous ai créé des problèmes dans l'exercice de vos très hautes fonctions qui comportent tant de responsabilités. J'ajoute, sans réserve, que durant la succession rapide et ininterrompue de discussions qui ont eu lieu en ces derniers jours, j'ai employé une expression peu convenable et inadmissible au parlement. Je signale la chose seulement parce que le premier ministre (M. St-Laurent), qui